

Comité interministériel d'action sociale (CIAS) du 15 janvier 2026

Compte rendu

À l'issue de la lecture de la déclaration liminaire, la DGAFP a apporté peu de réponses aux interrogations soulevées. Le budget 2026 n'est à ce stade pas connu et la baisse annoncée ne peut donc pas être précisément appréciée. Il a toutefois été rappelé que l'action sociale s'inscrit actuellement dans le cadre des règles budgétaires des services votés.

Dans ce contexte, certaines priorités ont été définies, notamment en faveur des séjours pour les enfants, des actions à destination des agents en situation de handicap ou en situation d'aidant ainsi que le respect des engagements déjà pris. Ces orientations feront l'objet d'une présentation aux présidents des sections régionales interministérielles d'actions sociales (SRIAS) lors d'une visioconférence. La direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) a par ailleurs affirmé qu'elle n'avait pas l'intention de remettre en cause les prérogatives du CIAS. Le ministre sera destinataire de la déclaration liminaire et la DGAFP s'est engagée à en faire un retour.

Bilan budgétaire 2025 de l'action sociale interministérielle

Malgré un budget 2025 en diminution, l'action sociale interministérielle (ASI) affiche un très bon niveau de consommation. Les crédits, à hauteur de 133 millions d'euros, ont été engagés à 99 %. Les 3 millions d'euros non réglés seront reportés sur l'exercice 2026.

La CFDT souligne cependant une baisse significative du nombre de bénéficiaires du chèque-vacances et appelle à une amélioration de la communication autour de ce dispositif. Elle note en revanche avec satisfaction que la phase de transition liée au changement de prestataire des chèques CESU s'est déroulée sans impact sur la consommation. La CFDT rappelle toutefois son attente concernant la mise en place d'un CESU pour les enfants de 6 à 12 ans.

L'aide au maintien à domicile (AMD) connaît une progression notable de sa consommation, avec une hausse de 1,5 million d'euros par rapport à 2024. Cette évolution confirme la pertinence de cette prestation, tout comme l'aide à l'installation des personnels (AIP) et le logement temporaire, essentiels pour répondre notamment à des situations d'urgence sociale.

La CFDT demande que la rente éducation soit, conformément aux engagements de la DGAFP, exclue du budget de l'ASI, cette dépense ne relevant pas de l'action sociale interministérielle.

Elle appelle également à la sanctuarisation du budget 2026 de l'ASI à un niveau compatible avec les attentes des agents, rappelant que ce budget ne doit pas servir de variable d'ajustement du budget de l'État. La CFDT regrette par ailleurs l'absence de revalorisation des prestations interministérielles d'action sociale (PIM) dans un contexte d'inflation persistante.

Pour la CFDT, l'action sociale interministérielle constitue un levier essentiel d'attractivité et de fidélisation des agents publics. Les besoins demeurent importants et il est indispensable de maintenir l'ensemble des prestations existantes, tout en engageant sans délai une revalorisation des barèmes.

Enfin, **la CFDT demande** des moyens renforcés pour l'ASI, notamment du temps dédié aux membres du CIAS afin de leur permettre d'étudier les dossiers, de formuler des propositions d'amélioration et d'envisager de nouvelles prestations, en particulier à partir des expérimentations conduites dans certaines SRIAS. Le CIAS doit également pouvoir assumer pleinement son rôle d'observatoire de l'action sociale interministérielle et ministérielle.

À ce titre, le calendrier 2026 des réunions de travail des commissions du CIAS présenté par la DGAFP ne convient à aucune organisation syndicale. La CFDT défend la tenue des deux commissions permanentes multithématiques organisées avant chaque réunion du CIAS (quatre réunions annuelles) sur une journée complète.

Enfin, **à la demande de la CFDT**, la DGAFP s'est engagée à ce que les évolutions du fonctionnement du CIAS n'aient aucune incidence sur celui des SRIAS.

Paris, le 23 janvier 2026